



## Politique de la ville. Des expérimentations en Rhône-Alpes, quelle diffusion ?

Depuis 2001, la Région Rhône-Alpes décerne chaque année un prix de l'innovation en politique de la ville à des communes ayant mis en place des actions considérées comme innovantes. Une occasion de mettre en valeur des initiatives locales, des nouvelles manières de faire sur un territoire.

Le CR•DSU a souhaité dans ce numéro présenter quelques unes de ces expériences (primées en 2001 ou 2002), ainsi que d'autres, et faciliter par là le partage et l'échange de pratiques. Les initiatives capitalisées (14) révèlent un foisonnement et l'existence d'espaces d'initiatives, elles relèvent majoritairement du domaine social et socioculturel, elles font la part belle aux professionnels (ce qui témoigne en creux de la confiance que leur accordent les élus), leur dimension novatrice se lit non pas en soi mais dans le contexte d'émergence... Le numéro a donc un caractère « patchwork » et ne prétend pas à l'exhaustivité. Il est organisé en quatre « blocs », qui regroupent des expériences voisines avec en parallèle des articles de réflexion et d'analyse de ces expériences, des tendances qu'elles mettent à jour. Le premier renvoie à l'adaptation des services en particulier l'amélioration de l'accès aux services dont la médiation. Le second se déploie autour de l'accès à l'emploi, de l'aide à la création d'activités, de l'accompagnement individualisé, avec l'apparition de profils d'interface entre les milieux. D'autres initiatives visent à valoriser les populations habitant les quartiers, c'est le cas des projets autour de la mémoire et du patrimoine de ces quartiers. Enfin, ce que l'on désigne souvent comme « la participation des habitants », le « faire avec », fait l'objet de nombreuses actions.

Parler d'innovation ou d'expérimentation dans la politique de la ville amène à s'interroger sur la diffusion des expériences et sur les apports et limites de la politique de la ville. Elle a en effet dès le départ été définie autour de la notion d'innovation, afin de stimuler et de transformer le « droit commun » en proposant de nouveaux modes d'organisation, en créant de nouveaux outils généralisables par la suite. Si des expérimentations ont fonctionné, si on les évalue positivement, dans quelle mesure peuvent-elles diffuser sur d'autres territoires (y compris hors contrat de ville) ? Quels sont les freins à la diffusion des expérimentations ? Le numéro revient alors sur quelques innovations fortes qui ont essaimé, qu'il s'agisse des coopératives d'emplois et d'activités, des fonctions de médiation, des points information

médiation multiservices, ou des femmes-relais... Mais le processus de diffusion d'une innovation n'est pas sans ambiguïtés. Car si une institutionnalisation semble nécessaire pour garantir la généralisation de l'innovation, on risque en la formatant aux logiques administratives et techniques d'en perdre le sens originel, ce qui en faisait la force, et par là de la dénaturer (M. Bonetti). Mais n'est-ce pas là le prix de la diffusion ? J.-G. Caumeil, pour sa part, propose de considérer « *le transfert de l'innovation non comme la généralisation de dispositifs mais comme la propagation d'un savoir professionnel nouveau* », proposition qui recoupe nombre des initiatives présentées, en particulier dans toutes les dimensions de médiation et d'interface.

Si le principe d'élaboration de ce numéro – partir d'un corpus d'expériences aléatoire, à dimension plutôt « micro » – révèle le foisonnement des initiatives, il porte aussi en lui une faiblesse. En effet, il ne rend que partiellement compte de tout un pan important de la politique de la ville, dont J.-P. Motte se fait l'écho : « *la transformation des modes de faire de l'action publique, qu'introduit la politique de la ville à travers l'impératif de la coopération des collectivités, des institutions et des associations, et la reconnaissance des personnes comme des sujets et non des objets des politiques publiques* ». Ce mouvement de transformation de l'action publique, qui combine système de coopération entre différents acteurs et approche globale – nous en avons rendu compte dans plusieurs numéros de cette publication –, est certainement à porter au crédit de la politique de la ville.

Enfin, un détour par les États-Unis (C. Mével, J. Donzelot) nous éclaire sur le fondement de la politique sociale et urbaine qui y est menée : la notion d'empowerment qui désigne un « *processus de mise en capacité des personnes de peser sur les décisions concernant leur environnement et leur propre vie* », autrement dit, un processus de construction d'un pouvoir. Alors qu'en France, la politique de la ville s'attache surtout aux territoires, à l'amélioration de leur cadre et des institutions qui y interviennent et conçoit la « participation des habitants » comme un dispositif. En cette période de bilan, pourquoi ne pas combiner, comme il le suggère, l'option « territoires » et l'option « personnes », qui permettrait aux habitants, en se construisant un pouvoir, de franchir les barrières de la relégation ? ■

Françoise MALBOSC, Violaine PINEL